

# Grandes manœuvres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (17): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335366>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

truction et d'expérience, pendant la durée de l'école, ainsi qu'un tir au revolver.

A cet effet, on livrera 40 cartouches par homme et par arme.

§ 7.

Une excursion de 3 à 4 jours donnera l'occasion de faire preuve sur le terrain des connaissances tactiques acquises et de se perfectionner.

Lucerne, 24 août 1880.

*L'instructeur en chef de l'infanterie :*

(Signé)

STOCKER, colonel.

---

**Grandes manœuvres.**

Nous croyons intéressant de faire connaître, d'après *l'Avenir militaire*, les instructions pour les grandes manœuvres de 1880 données par M. le général Davout aux officiers du 10<sup>e</sup> corps d'armée français. Nos lecteurs y trouveront certainement nombre d'enseignements utiles dont ils pourront tirer profit.

Il existe une tendance générale, non-seulement à prendre l'ordre préparatoire de combat, mais même à déployer la chaîne en tirailleurs dès que le canon de l'adversaire se fait entendre. Une ligne fractionnée est lourde, peu maniable, difficile à surveiller. La marche hors des routes et à travers tous les obstacles de terrain devient lente. La direction générale, une fois donnée, ne se modifie que péniblement. La transmission des ordres est difficile, quelquefois impossible, la troupe n'est plus dans la main de son chef, et le temps, ce facteur si précieux sur le champ de bataille, se perd inutilement.

Devant les armes actuelles, le déploiement s'impose; mais il est important de le faire le plus tard possible. Le rapport au ministre qui précède le règlement du 12 juin 1875, admet, page 37, que, « à la distance de 2000 » mètres, le bataillon, déjà en lignes de colonnes de compagnie, est contraint, par le feu de l'artillerie, d'adopter la formation en échelons de combat. » Mais le règlement de 1875, comme ceux qui l'ont précédé, suppose un terrain de manœuvre découvert et uni<sup>1</sup>. C'est là un idéal qui se réalise rarement, et le camp de Châlons, cité comme exemple, présente des ondulations où des compagnies entières échappent aux vues de l'adversaire.

Le même rapport (page 12) indique que « l'ordre serré doit être conservé partout où une nécessité réelle n'oblige point à l'abandonner. » L'école de bataillon (page 63) prescrit, comme moyen de maintenir la cohésion nécessaire, « de n'abandonner la formation à rangs serrés qu'au moment où cette mesure devient indispensable, et d'y revenir immédiatement, dès que les circonstances le permettent. »

Enfin, c'est seulement à 800 mètres des tirailleurs ennemis que le rapport au ministre (page 30), reconnaît l'utilité de déployer les groupes de la chaîne.

On est souvent porté à considérer les éclaireurs comme un premier échelon de la ligne. Au moment où l'on prend les dispositions de combat,

<sup>1</sup> Cette observation est d'une grande justesse, et répond en deux mots aux critiques des détracteurs, quand même, de nos nouveaux règlements de tactique. Ces détracteurs oublient trop souvent que les formations adoptées par le règlement s'imposent par suite de la terrible efficacité du tir aux grandes distances.

(Note de *l'Avenir militaire*).

on voit parfois, en avant de la chaîne, la précédant de 25 à 30 pas, quelques hommes espacés régulièrement de quinze à vingt mètres. Ils sont alignés, règlent leur marche sur celle de la chaîne, s'arrêtent en même temps qu'elle, et, après avoir tiré quelques coups de feu, rentrent dans le rang sur le signe de leur chef. Ainsi employés, les éclaireurs ne remplissent pas leur mission. Ils doivent être choisis parmi les hommes actifs, vigoureux, hardis, intelligents. Le chef les envoie en avant de la ligne, pour fouiller le terrain, pour observer l'ennemi du haut des points culminants. Ils renseignent le capitaine sur les dispositions prises par l'ennemi. (Ecole de compagnie, pages 104 et 105). Ils lui permettent d'exécuter sans danger la reconnaissance du terrain (page 112). Ils n'ouvrent le feu que quand ils y sont obligés pour arrêter la marche de l'adversaire ou pour pourvoir à leur propre défense. Choisis parmi les meilleurs tireurs (Ecole de compagnie, page 91 — Ecole de bataillon, 76), ils peuvent, quand le bataillon s'est approché à 800 mètres, et eux-mêmes à 150 ou 200 mètres de l'adversaire, ouvrir un feu bien nourri et bien ajusté, qui attire l'attention de l'ennemi, et force ses tirailleurs à tirer droit devant eux au lieu de faire converger leurs feux sur les échelons en marche.

Les tireries inutiles doivent être absolument prosrites. Elles révèlent la présence des troupes et font perdre les avantages d'un feu ouvert à l'improviste et à bonne distance, qui surprend l'ennemi.

En terrain uni, des éclaireurs marchant processionnellement en avant de la chaîne ne sont que nuisibles, puisqu'ils gênent le feu de la ligne au moment propice, et que leur retraite peut produire un fâcheux effet sur de jeunes soldats.

D'après le règlement (Ecole de bataillon) le chef de bataillon a à sa disposition un ou deux hommes par compagnie pour transmettre ses ordres. Le général engage les chefs de bataillon à adopter ce système, en choisissant des soldats alertes, vigoureux et intelligents. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on doit voir les adjudants-majors se porter sur la ligne des tirailleurs. Il y a là une invraisemblance *fort critiquée à juste raison*.

Le général recommande à cette occasion de ne pas fatiguer inutilement les chevaux; il ne veut pas voir un officier à qui l'on fait signe d'approcher, mettre son cheval au galop pour parcourir quinze pas : c'est ainsi qu'on a des bêtes fourbues et hors de service le second jour d'une manœuvre. Tout chef, envoyant porter un ordre, doit indiquer l'allure.

Il est un principe dont le général voudrait voir tout le monde convaincu. Depuis le général de division jusqu'au sous-lieutenant, tous les officiers, dont les troupes sont engagées en première ligne, ont assez à faire de diriger ou conduire le combat, de concentrer leur attention sur les mouvements de l'ennemi et de se préparer à faire face à tous les incidents, pour n'avoir pas encore à se préoccuper des dispositions à prendre en arrière. C'est donc aux chefs des troupes en seconde ligne, aux commandants des échelons suivants, à ceux des réserves, etc., qu'il appartient de se mettre en relations avec les commandants des troupes engagées, de les informer incessamment des positions qu'ils occupent, des dispositions qu'ils prennent, d'envoyer auprès d'eux des ordonnances chargées de rapporter rapidement les ordres (1). Ainsi, quand le capitaine est sur la ligne du feu, c'est le chef du soutien qui l'informe de ses mouvements et *provoque ses instructions*. Le commandant d'un bataillon en seconde ligne prévient de même le colonel qui a pris le commandement des deux bataillons de la première ligne, des emplacements qu'il occupe successivement.

<sup>1</sup> Cette recommandation, non prévue par nos règlements, est de tous points excellente; et le motif qu'en donne le général, à savoir que les commandants des troupes engagées en première ligne ont assez à faire, etc... saute à tous les yeux.  
(Note de l'*Avenir militaire*.)

Dès l'école du soldat, on s'attache à montrer aux hommes la valeur des formes et des accidents du terrain, la manière de les utiliser et celle de se porter d'un abri à l'autre. Mais il ne faut pas oublier, comme l'indique l'Ecole de bataillon, que l'art d'utiliser le terrain n'est qu'un moyen, que le véritable but du combat est d'entamer l'adversaire, de lui faire subir les pertes les plus considérables ; en un mot, de surmonter, *coûte que coûte*, la résistance opposée et d'assurer le succès, même au prix des plus grands sacrifices.

D'après le règlement (Ecole de bataillon), le commandant de la compagnie se place à l'endroit d'où il peut le mieux voir et diriger l'action, habituellement vers le centre du terrain occupé par sa compagnie.

Le capitaine qui a fait sur la carte une première reconnaissance du terrain sur lequel il doit agir, doit compléter cette reconnaissance *de visu* (Ecole de compagnie, — Ecole de bataillon). Couvert par ses éclaireurs, il apprécie par lui-même la situation ; il cherche à se rendre compte des facilités qu'offrent les abords de la position pour en approcher sûrement ; il arrête le plan de l'opération. Quand il a fixé la ligne où les tirailleurs doivent se déployer, il s'arrête, laisse marcher sa troupe et prend place là où il est nécessaire pour organiser le mécanisme de ses échelons et s'assurer que chacun est à son poste. Quand la compagnie s'est ensuite portée en avant et s'est approchée à 500 mètres environ de l'ennemi, que les renforts et les soutiens sont arrivés successivement sur la chaîne, le capitaine est à quelques pas derrière pour diriger le feu convergent qui doit précéder l'attaque. Enfin, quand la compagnie entière s'enlève pour l'assaut, le capitaine est au milieu de ses hommes ; lui, qui a l'initiative des récompenses et des châtiments, profite de l'ascendant qu'il a sur eux pour mener vigoureusement cette dernière phase de l'action. Si le chef de bataillon dirige l'ensemble de son bataillon, le capitaine commande sa compagnie ; il combat avec elle ; il se fait soldat au moment décisif (2).

Depuis que le règlement de 1875 a paru, il s'est produit deux événements de nature à modifier dans une certaine mesure la tactique de l'infanterie : la guerre turco-russe d'une part, de l'autre les expériences faites en France et à l'étranger sur le tir aux grandes distances.

A la suite de la guerre turco-russe, et en présence des pertes énormes éprouvées par les Russes, il s'est formé une école qui, tout en attribuant au hasard les résultats obtenus par le feu des Turcs, a montré que les balles couvrant tout le terrain à 2000 mètres en avant avaient neutralisé les efforts des réserves en les empêchant d'avancer.

Le fait est incontestable ; mais dans presque tous les combats, à Plewna surtout, les Turcs étaient couverts par des tranchées-abris, et ils disposaient d'une grande quantité de munitions accumulées à leurs pieds. On était donc loin des conditions normales de la guerre, où le soldat n'aura à brûler qu'une centaine de cartouches environ : les 78 qu'il porte et les 45 ou 20 des caissons de bataillon ; celles des autres échelons ne pouvant arriver que difficilement en première ligne.

<sup>1</sup> Cette assertion ne paraît pas absolument fondée. Nos officiers n'ont déjà que trop de tendance à se porter tous sur la chaîne. Et le capitaine, se faisant soldat, n'a plus dans l'ensemble de sa compagnie que la valeur d'un soldat. C'est un homme de plus sur la ligne. Encore n'a-t-il pas de fusil ! Son rôle de capitaine, c'est-à-dire de chef d'une troupe de 250 hommes, n'est-il pas plus important et surtout plus efficace que celui de soldat qu'il pourrait vouloir prendre un moment. Au point de vue même de l'octroi des récompenses et des peines, si le capitaine agit en soldat, il ne peut apercevoir que les trois ou quatre hommes de sa compagnie les plus rapprochés de lui. Des actes de courage ou de faiblesse commis à six pas de lui peuvent lui échapper. C'est là un grave sujet de réflexion que nous nous permettons de soumettre à la haute appréciation de M. le général Davout.

(Note de l'*Avenir militaire*).

Dans un bataillon engagé, 700 tireurs au plus prennent part à la lutte. C'est donc 70 à 80,000 cartouches qu'il aura à brûler dans toute la journée. Son front est de 300 mètres. S'il commence la lutte à 2000 mètres, son action s'étendra sur une surface de 600,000 mètres carrés. Il y aura peu de traces de balles en deçà de 3 à 400 mètres. Mais il y en aura un certain nombre au-delà de 2000. Cela se compensera. Une balle viendra donc frapper le sol par 8 ou 9 mètres carrés. Si, d'un autre côté, nous comparons les résultats au point de vue de l'effet utile des tirs à grande et moyenne distance, nous voyons qu'à 1800 mètres, par exemple, la balle tombe presque verticalement et que c'est un grand hasard si un adversaire se trouve juste au point de chute ; ce qui explique les pour cent insignifiants obtenus à cette distance au polygone, dans les meilleures conditions possibles.

En comparant les surfaces battues et le groupement des balles aux diverses distances, on ne considère qu'un des côtés les plus secondaires de la question. Les zones dangereuses sur le trajet de la balle et les ricochets doivent entrer largement en ligne de compte. Ainsi à 1800 mètres cette zone n'est que de 4 mètres environ sans chance de ricochets. Elle est de 43 mètres avec de nombreux ricochets, à 600 mètres. Pour se rendre compte de l'effet utile dans les deux cas, il suffit d'imaginer des plans verticaux contenant la trace des zones dangereuses aux différentes distances et les ricochets possibles. On aura facilement par ce moyen la conviction que les résultats sont 10, 20 ou 30 fois plus considérables aux distances normales de combat indiquées par le règlement qu'aux distances de 1800 et 2000 mètres que préconisent les novateurs.

Faire tirer la totalité d'un bataillon aux grandes distances, c'est gaspiller sans profit ses munitions et, ce qui est encore plus grave, c'est désarmer sa troupe. Malgré leur engouement excessif, les partisans du tir à grande distance n'en sont pas venus encore à croire que l'adversaire quittera sa position devant un feu ouvert à 1800, 1500, 1000 ou 800 mètres, quelque violent qu'il soit. Il faudra se rapprocher, préparer l'assaut avec une ligne de tirailleurs très dense, à quelques centaines de mètres. Or, peut-on comparer l'action normale effective d'une troupe qui se trouvera à 500 ou 600 mètres de l'ennemi, chaque homme ayant cent cartouches à brûler avec celle d'une troupe qui n'en aurait pas cinquante ? Poser la question, c'est la résoudre. Donc pas de feux de masse à grandes distances, pas de *tireries inutiles*, comme disait le maréchal de Saxe.

A ces considérations, il faut ajouter un dernier argument qui est capital. La guerre est une affaire de moral. Une troupe qui mettrait une trop grande confiance dans les tirs à grande distance lâcherait pied devant un ennemi qui aurait marché à elle à couvert, et qui engagerait la lutte inopinément à 500 ou 600 mètres. Pourquoi ? Il serait difficile de l'expliquer ; mais bien des exemples sont là pour le prouver et, comme disait le maréchal de Saxe : *c'est le cœur humain*.

Au camp de Châlons, on a surtout expérimenté le tir en gerbes ; c'est-à-dire, qu'on a fait converger le feu des tireurs dans des conditions exceptionnelles qui ont produit une concentration extraordinaire des coups. Mais sur le champ de bataille, en présence d'une ligne de tirailleurs, chaque homme tire droit devant lui et les projectiles se présentent non pas sous la forme de gerbes mais de nappes. De là, la nécessité de former les soutiens et les réserves en petites colonnes isolées pour se porter en avant ; leurs lignes offrent ainsi plus de vides que de pleins et les balles qui tombent dans les intervalles sont sans effet ; une troupe déployée et coude à coude pourrait être fauchée par une seule salve. Ces formations sont recommandées par le règlement. Elles ont surtout l'avantage de laisser aux chefs toute leur action sur leurs hommes. Le tir à grandes

distances exécuté par des masses ne donne pas, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des résultats en rapport avec la consommation des munitions. Mais de là à déclarer comme l'on fait des officiers de mérite, en Allemagne et en Russie, que l'on ne doit se servir de son fusil qu'à 600 ou 700 mètres, il y a loin. Le feu à grandes distances peut rendre de grands services, employé dans des conditions spéciales et exécuté par d'excellents tireurs. Le général s'en est servi avec fruit à Metz. Les résultats qu'il a obtenus contre l'artillerie allemande le 31 août, aux distances de 14 à 1500 mètres et dans le service des avant-postes du côté de Borny, ont été signalés dans les rapports officiels.

On emploiera donc le tir à grandes distances dans les manœuvres de cette année, dans les conditions suivantes. On choisira douze ou quinze tireurs de première classe par compagnie et on les placera sous les ordres d'un caporal ou d'un sergent bien dressé. Le chef de bataillon ou le colonel pourra, s'il le juge convenable, les réunir sous les ordres d'un officier très exercé à l'appréciation des distances. Dans la formation normale de combat les bons tireurs des deux premières compagnies seront employés comme éclaireurs et utilisés comme l'indique l'école de bataillon (page 64). Ceux des autres compagnies, réunis en groupe, seront installés sur des points dominants, dans un clocher, dans des maisons, et ouvriront le feu, à partir de 1,800 mètres, sur l'artillerie ennemie, sur les états-majors et sur les rassemblements. On obtiendra ainsi de meilleurs résultats avec les 180 bons tireurs du régiment qu'avec les 1,500 hommes des deux bataillons de première ligne lançant leurs balles à peu près au hasard. C'est du reste conforme à l'esprit du règlement sur le tir, qui prescrit en temps de paix de faire tirer des balles aux grandes distances par les tireurs de première classe, appelés en effet à devenir des tireurs d'élite et à rendre de grands services à la guerre (Manuel de tir). Dans le cas où le régiment se trouve sous le feu de l'artillerie, les bons tireurs, commandés par les officiers de choix mentionnés plus haut, engagent la lutte en tirant à des distances qui dépassent même les dernières limites de la hausse. On arrivera ainsi en campagne, après quelques tâtonnements, et par des feux de salve, à causer des pertes à son adversaire, sinon à éteindre son feu. En tous cas, on aura obtenu un effet moral sérieux ; le régiment ne sera pas resté désarmé, exposé aux coups de l'ennemi.

Le règlement laisse la plus grande latitude pour les formations de combat. Après avoir donné la formation type, il admet qu'elle peut être modifiée suivant les circonstances. Il est une formation que le général recommande d'une manière toute spéciale à l'étude des officiers pendant les manœuvres. On pourra l'employer toutefois pour se rendre compte de ses avantages et de ses inconvénients. La voici.

Le bataillon forme une première ligne, composée de trois compagnies qui, par suite, ne doivent avoir que 100 mètres de front au lieu de 150. Les renforts sont supprimés, et il s'établit, suivant les besoins, un va-et-vient entre deux échelons seulement : la chaîne et les soutiens, ces derniers rapprochés le plus possible de la chaîne. La quatrième compagnie est en réserve, aux mains du chef de bataillon. Cette formation offre les avantages suivants : 1° La compagnie est plus condensée ; le règlement a donné aux capitaines une grande initiative pour les mettre à même de profiter de toutes les occasions que la guerre offre toujours aux officiers hardis et vigilants : un coup de main heureux sur une portion de la ligne peut déterminer une panique et assurer la victoire ; le capitaine ne sera-t-il pas plus à même de le tenter, pouvant jeter toute sa compagnie en avant presque instantanément ? — 3° Avec cette formation deux bons officiers par compagnie suffisent, puisqu'on n'a plus que deux échelons ; — 3° Le mélange des éléments, inséparable du mode de combat en

ordre dispersé, est grandement atténué; il n'y a de mélanges de compagnies que là où donne la compagnie de réserve.

Le règlement a indiqué les différentes phases que doit suivre le combat d'infanterie : déploiement du bataillon en fractions constituées aussitôt qu'on arrive sous le feu de l'artillerie, formation des différents échelons de combat, formation de la chaîne, marche en avant par bonds successifs, feu rapide et concentré, enfin mouvement en avant des soutiens et d'une partie de la réserve qui se jette sur la ligne. Dans les manœuvres, les premières phases sont, en général, suivies scrupuleusement. Il n'en est pas de même des dernières. Que de manœuvres on pourrait citer, dans lesquelles les adversaires n'ont déployé que la chaîne, faisant porter en avant, tout au plus, quelques escouades des renforts; ce qui faisait dire très plaisamment à un officier général qu'on ne se battait plus que racine cubique contre racine cubique. Un parti occupe une position. Les tirailleurs ennemis, précédés de leurs éclaireurs, généralement à vingt ou vingt-cinq pas, marchent processionnellement en avant. On tire quelques minutes. Les officiers regardent leur montre. L'heure a sonné. Le défenseur de la position la quitte tranquillement dans le même ordre qu'elle a été attaquée. Ses renforts, ses soutiens ne se sont pas portés en avant. Il semble que le but de la manœuvre ait été de faire marcher quelques heures, sans rompre les distances, les quatre échelons de la ligne, les cinq, si les éclaireurs ne sont pas mêlés à la chaîne. Cette manière de manœuvrer pourrait non-seulement nous faire tourner en ridicule par les officiers étrangers, mais encore elle est détestable pour l'instruction du soldat. Il faut que l'on soit bien convaincu que ce n'est pas par le feu, plus ou moins nourri de la ligne, que l'on s'empare d'une position ou que l'on repousse un assaut. Coûte que coûte, il faut en arriver au cinquième acte du drame où tout le bataillon doit se jeter en avant, les derniers poussant les premiers, avec le cri tout français « *En avant ! A la bayonnette !* » auquel nous avons dû tant de succès.

Nos soldats sont, grâce à Dieu, faciles à entraîner. Nous n'avons pas besoin, comme dans certaines armées étrangères, après chaque exercice, de faire la répétition de l'assaut avec commandements, gestes et intonations réglementaires. La leçon apprise ainsi s'oublie vite au moment du danger. Nos soldats l'ont dans le sang; cela vaut mieux. Le général ne recommanderait pas cet assaut final s'il ne craignait pas de voir suivre des errements souvent critiqués et qui constituent une faute de tactique de premier ordre. Ainsi, chaque fois qu'une position sera attaquée, le défenseur ne quittera pas son poste, à moins d'ordres contraires, qu'après avoir fait rentrer ses réserves en ligne et lorsque l'assaut aura produit les plus grands efforts. C'est aux bataillons de deuxième ligne de prendre des dispositions pour couvrir la retraite.

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Sous date du 7 octobre courant, le Conseil d'Etat a décidé de faire régler à l'avenir comme suit les indemnités dues à titre de vacations, travaux et journées de séance, aux membres du Tribunal militaire, aux fonctionnaires de l'Administration militaire, ainsi qu'aux officiers employés en dehors du service par la dite Administration, savoir :

- a) *la solde du grade ;*
- b) *10 centimes par kilomètre pour frais de transport par chemin de fer ;*
- c) *20 cent. par kilomètre pour frais de transport partout où le chemin de fer ne peut pas être utilisé.*

Cette décision déployera ses effets dès maintenant. Elle s'appliquera